

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUIH) D'HAUT - BUGUEY AGGLOMERATION

Par arrêté n° 329/2019 du 25/07/2019 le Président de Haut-Bugey Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat d'Haut Bugey Agglomération (PLUIH).

Le projet de PLUIH est élaboré sur les communes de : APREMONT, ARBENT, BÉARD-GÉOVREISSIAT, BELLEYDOUX, BELLIGNAT, BOLOZON, BRÉNOD, BRION, CEIGNES, CHARIX, CHEVILLARD, CONDAMINE, DORTAN, ÉCHALLON, GÉOVREISSET, GROISSIAT, IZENAVE, IZERNORE, LANTENAY, LE POIZAT-LALLEYRIAT, LES NEYROLLES, LEYSSARD, MAILLAT, MARTIGNAT, MATAFELON GRANGES, MONTRÉAL-LA-CLUSE, NANTUA, NURIEUX-VOLOGNAT, OUTRIAZ, OYONNAX, PEYRIAT, PORT, SAINT-MARTIN-DU-FRESNE, SAMOGNAT, SONTTHONNAX-LA-MONTAGNE et VIEU-D'IZENAVE. L'enquête est organisée conformément à l'article L. 123-1 à L. 123-18 et R123-1 à R. 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir les observations et l'avis du public sur le projet.

Le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH) d'Haut-Bugey Agglomération est soumis à enquête publique

Du lundi 9 septembre 2019 à 9h au mercredi 9 octobre 2019 à 17h, soit 31 jours consécutifs

Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête comprend la note de présentation incluant l'arrêté d'ouverture et d'organisation de l'enquête, le projet de PLUIH arrêté incluant les délibérations intercommunales, le bilan de la concertation, le rapport de présentation (diagnostic, justifications, évaluation environnementale et résumé non technique, Projet d'Aménagement et de Développement Durables), les pièces réglementaires (Règlement, zonage, emplacements réservés), les Orientations d'Aménagement et de Programmation, les annexes et le Programme d'Orientations et d'Actions), les avis des communes, des Personnes Publiques Associées et des Personnes consultées, les annonces légales.

Le dossier inclut notamment l'avis de l'Autorité Environnementale (n°2019-ARA-AUPP-00717 en date du 23 juillet 2019).

Commission d'Enquête :

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné une commission d'enquête composée de : Mme Catherine BRUN (Présidente de la commission d'enquête), M. Henri CALDAIROU (Commissaire enquêteur titulaire), M. Gérard DEVERCHERE (Commissaire enquêteur titulaire), M. Daniel DE LA VEGA (Commissaire enquêteur suppléant).

Siège et lieux d'enquête :

Le siège de l'enquête est le siège de Haut Bugey Agglomération, situé au 57 rue René Nicod 01117 Oyonnax.

Les mairies des 36 communes du PLUIH sont désignées lieux d'enquête.

Le dossier d'enquête publique est mis à disposition du public et peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête publique :

Au format numérique :

- Sur le site Internet d'Haut-Bugey Agglomération : http://www.hautbugey-agglomeration.fr/plan_local_urbanisme_intercommunal.html /
- sur un poste informatique mis à disposition : à Haut-Bugey Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture / dans les mairies des 36 communes aux jours et heures habituels d'ouverture / Aux lieux, jours et heures de permanence des commissaires enquêteurs

Au format papier :

- à Haut-Bugey Agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture : les pièces écrites et les plans des 36 communes /- dans chacune des mairies des 36 communes, aux jours et heures habituels d'ouverture : les pièces écrites, et les plans relatifs à la commune /- Aux lieux, jours et heures de permanence des commissaires enquêteurs : les pièces écrites et les plans relatifs à la commune de la permanence

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions :

Haut Bugey Agglomération	57 rue René Nicod - CS 80502 - 01117 Oyonnax	Mercredi 09/10 de 14h à 17h			
APREMONT – mairie	20 Rue de la Fruitière, Petit Vallon, 01100 Apremont	Lundi 16/09 de 14 h à 17 h	LANTENAY – mairie	236 Les Montaines 01430 Lanténay	Mercredi 25/09 de 9h à 12h
ARBENT – mairie	1 Place de la Mairie 01100 Ardent	Mercredi 18/09 de 9h-12h	LE POIZAT-LALLEYRIAT mairie	495 Route du Plateau 01130 Le Poizat Lalleuyriat	Jedi 19/09 de 14h à 17h
BEARD GEOVREISSIAT – mairie	1205 Route de Géovreissiat 01460 Beard-Geovreissiat	Vendredi 27/09 de 9h à 12 h	LES NEYROLLES – mairie	3 rue de la Dévy 01130 Les Neyrolles	Jedi 19/09 de 9h à 12h
BELLEYDOUX – mairie	412 Route de la Fauconnière 01130 Belleuydoux	Mardi 24/09 de 15h30 à 18h	LEYSSARD – mairie	10 Grande Rue 01450 Leyssard	Jedi 26/09 de 14 h à 17 h
BELLIGNAT – mairie	10 Place de l'hôtel de ville BP47 01100 Bellignat	Lundi 16/09 de 9h à 12h	MAILLAT – mairie	110 route de Peyriat 01430 Maillat	Mercredi 18/09 de 14h à 17h
BOLOZON – mairie	2 Place du cadran solaire 01450 Bolozon	Vendredi 4/10 de 14h à 17h	MARTIGNAT – mairie	195 Grande rue 01100 Martignat	Lundi 7/10 de 14 h à 17 h
BRÉNOD – mairie	125 rue Principale 01110 Brénod	Samedi 14/09 de 9h à 12h	MATAFELON-GRANGES mairie	100 rue du Four 01580 Matafelon Granges	Vendredi 27/09 de 13h30 à 16h30
BRION – mairie	347 rue du château, BP 93 01460 Brion	Vendredi 20/09 de 9h à 12h	MONTRÉAL-LA-CLUSE – mairie	1 Place Jean Coupât 01460 Montréal la Cluse	Lundi 07/10 de 9 h à 12 h
CEIGNES – mairie	Le Village 01430 Ceignes	Vendredi 04/10 de 8h30 à 11h30	NANTUA – mairie	17 rue de l'hôtel de ville 01130 Nantua	Mercredi 02/10 de 9h à 12h
CHARIX – mairie	10 Rue des Fontaines 01130 Charix	Jedi 26/09 de 9 h à 12h	NURIEUX-VOLOGNAT – mairie	2 Chemin de la Fontaine 01460 Nurieux-Volognat	Vendredi 20/09 de 14 h à 17 h
CHEVILLARD – mairie	90 rue de la Mairie 01430 Chevillard	Mardi 10/09 de 8h30 à 11h30	OUTRIAZ – mairie	4 Route de l'Arbèpin 01430 Outriaz	Mardi 10/09 de 14h à 17h
CONDAMINE – mairie	44 Route de la Combe du Val 01430 Condamine la Doye	Lundi 30/09 de 9h à 12h	OYONNAX – mairie	126 rue Anatole France BP 817 01100 Oyonnax	Mardi 01/10 de 9 h à 12 h
DORTAN – mairie	Place de l'hôtel de ville 01590 Dortan	Jedi 26/09 de 9 h à 12 h	PEYRIAT – mairie	163 Chemin de l'Eglise 01430 Peyriat	Lundi 30/09 de 9 h à 11 h 30
ECHALLON – mairie	Lieu dit Miribel 01130 Echallon	Jedi 03/10 de 16 h à 19 h	PORT – mairie	Rue de l'Eglise 01460 Port	Mercredi 2/10 de 14h à 17 h
GEOVREISSET – mairie	1 Place de la mairie 01100 Geovreissat	Jedi 12/09 de 9 h à 12 h	SAMOGNAT – mairie	1 Rue du Moulin 01580 Samognat	Lundi 23/09 de 9 h à 12 h
GROISSIAT – mairie	50 Route Château Covet 01100 Groissiat	Mercredi 2/10 de 9 h à 12 h	SONTTHONNAX la montagne	Mairie, Place Aimé Maréchal 01580 Sonthonnax la Montagne	Lundi 30/09 de 14 h à 17 h
IZENAVE – mairie	469 Grande Rue 01430 Izenave	Mercredi 25/09 de 14h à 17h	ST MARTIN DU FRESNE mairie	1 Place de la Mairie 01430 St Martin du Fresne	Vendredi 27/09 de 9h à 12h
IZERNORE – mairie	Place de la résistance, BP 20 01580 Izernore	Lundi 23/09 de 14 h à 17 h	VIEU D'IZENAVE – mairie	1 Place de la Mairie 01430 Vieu d'Izenave	Vendredi 27/09 de 15h à 18h

Le public pourra faire part de ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête:

- Sur le registre dématérialisé sécurisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/ep-pluih-hautbugey-agglomeration>
- Sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillet non-mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, à disposition dans chaque lieu d'enquête et au siège de l'enquête publique aux jours et heures d'ouvertures habituels
- auprès du commissaire enquêteur, aux jours et heures de ses permanences,
- Par courrier postal adressé à Mme Catherine BRUN, Présidente de la commission d'enquête PLUIH, Haut-Bugey Agglomération - 57 rue René Nicod- CS80502 – 01117 OYONNAX Cedex.
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : ep-pluih-hautbugey-agglomeration@mail.registre-numerique.fr

Toutes les observations recueillies selon les différentes modalités ci-dessus seront intégrées et consultables sur le registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège d'Haut Bugey Agglomération, dans les mairies des 36 communes, et à la Préfecture de l'Ain, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Après l'enquête publique, les élus de Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de PLUIH.

Informations complémentaires :

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandées à Haut-Bugey Agglomération (57 rue René Nicod- 01117 OYONNAX)